95 ALSO SOURCES SOURCES

SERMON TROISIEME.

SVR LE CHAPITRE. VI. des Hob. 1/2. 4. 5. & 6.

RERES BIEN-AIME'S EN NOSTRE SEIGNEVR:

ment quelque chose de fort terribie, parce que c'est la destruction de l'estre de l'homme, & ce qui luy oste le moyen de jouir de toutes sortes de contentemens. Mais ce qui adjoussé beaucoup à l'estpouvantement qu'on en a, c'est qu'on l'estime sans remede, parce qu'on ne void revenir aucun de ceux qui ont esté vne sois ensermés dans le tombeau. Enesset, qui pourroit trouver quelque moyen de ramener ceux qui sont morts, dans la jouissance de la lumiere de la vie, il ne saur

pas douter, deust on demeurer quelque temps gisant en la poudre, que ce ne sust vne merueilleusement douce & efficace consolation contre la mort: &c'est de là principalement que la Religion Chrestienne tire les meilleures defenses dont elle arme les fidelles contre la crainte qu'ils en ont, en leur proposant l'esperance d'vne resurreation glorieuse. Or est la revolte de la profession de la verité de l'Euangile de Christ, vne mort épouuantable de l'ame, de laquelle si ceux à qui elle arriue ne témoignenr point auoir de peur, parce qu'ils ne la reconnoissent pas, au moins certes est-il impossible que les fideles qui les y voyent tomber, n'en soyent saiss d'une horreur extreme. Neantmoins, tandis qu'il reste quelque esperance que Dieu ne les abandonne pas tout à fait, & qu'il les releuera de cette cheute par la grace de la repentance, la douleur qu'on en a conceuë reçoit quelque adoucissement, & la condition de ces gens n'en paroist pas à beaucoup prés si funeste ny si lamentable. Car bien qu'on ne puisse confiderer

de l'Ep. aux Heb. v. 4. 5. 6. 97 considerer la malediction de Dieu qui leur pend sur la teste, qu'auec beaucoup de fremissement, siest-ce que l'esperance qu'on a que cet orage ne les accablera pas, & que la grande misericor-de de Dieu le dissipera, empesche que l'on ne soit si sensiblement touché tant de leur crime que de ses suites. Mais s'il y auoit quelque reuolte qui portast en elle-mesme des caracteres tres-euidens, par lesquels on peust faeilement reconnoistre que Dieu auroit absolument resolu de ne la pardonner iamais, & de laisser eternellement celuy qui s'en est rendu coupable, 'dans' l'impenitence de son cœur, & dans la souffrance des peines qui viennent necessairement en consequence, c'est vne sorte d'accident qui mettroit indubitablement dans les esprits vné idee extremement épouuantable. Or s'il y en a quelques-vnes de cette qualité-là, qui ayent en elles-mesmes des signes euidens & reconnoissables, qu'elles font absolument irremissibles devant Dieu, c'est ce dont nous pourrons tansoft dire quelque chose, Dieu aidant.

8 Sermon III sur le chap. 6.

Mais soit qu'on les reconnoisse, ou qu'on ne les reconnoisse pas, tant y a que l'Apostre nous dit icy qu'il y en a quelques-vns qui estans retombés aprés auoir receu l'illumination de Dieu, & la communication des autres auantages dont il fait icy le denombrement, font dans vne si horrible condition, qu'il est impossible de tout point qu'ils soient renouuellés à repentance. c'est, comme vous vous en souvenés, le troisiéme point de ceux esquels i'ay generalement distribué ma meditation sur l'intelligence de ce passage. Que si, mes freres, vous me donnés en cette occurrence, l'attentiue audiance que vous m'aués donnée quand ie vous ay expliqué les precedens, i'espere de la grace de nostre Seigneur que vous remporterés quelque instruction de cette action, & quelque considerable. consolation pour vos consciences.

A considerer le mot precedent, que nos interpretes ont tourné par celuy de retomber, il pourroit sembler que l'A-postre auroit deu dire, qu'il est impossible de releuer ces gens par la repen-

del Ep. aux Heb. v. 4. 5. 6. 99 tance. Car ces paroles, tomber, & releuer, ou estre releué par autruy, ont vne plus iuste & plus manifeste opposition, que n'ont le renouvellement & la cheute. Néantmoins ces paroles ont vne mesme signification. Car soit l'vne ou l'autre que l'Apostre eust voulu employer, il n'a rien voulu signifier sinon le restablissement de ces gens en l'estat auquel ils estoient auant leur reuoltei Et peut-estre s'est-il plustost serui du mot de renouueller, que non pas de celuy de releuer, parce que l'estat duquel ils sont decheus estant incomparablement meilleur que n'est celuy dans lequel ils se sont precipitez, il a creu qu'il estoit à propos d'exprimer ce restablissement par le mot de renouvellement, dautant que les choses nouvelles sont plus belles & meilleures que celles qui ont esté flestries, & en quelque sorte consumées par le temps. Pour ce qui est du mot de repentance, il vous a esté dit quelque fois qu'il signisse deux fort differentes sortes de dispositions d'esprit. Car il y a vne espece de repenrance qui ne confiste sinon au regret

200 Sermon III. sur le chap. 6.

que l'on a d'auoir commis quelque action, parce qu'elle a esté suivie de quelque fascheux accident, & de quelque notable calamité, sans faire aucune reflexion sur la qualité de l'action mesme. Et il y a vne autre repentan. ce qui confiste au regret qu'on a d'auoir commis vne action, qui soit qu'elle soit suivie de quelque calamité ou non, est blasmable, & deshonneste, & condamnable en elle-mesme. Or est-il bien certain que ces revoltés desquels il est parlé icy, peuvent estre touchés de la premiere. Et de fait, Iudas se repentit d'auoir trahi nostre Seigneur: non parce qu'il eust fait vne mauvaise actio, & qu'à cette occasió il l'eust en horreur. Car s'il se fust repentide la façon, & qu'il eust eu recours à la grande misericorde de Dieu, quelque horrible que fust son peché, il en eust peu obtenir la grace. Mais il se voyoit par là expolé au terrible iugement de Dieu, duquel ne voyant aucun moyen de se garentir, il se ietta dans cet horrible desespoir. que son histoire represente. Il eft donc icy question de l'autre sorte de

de l'Ep. aux Heb. v. 4.5.606.101 repentance, qui regarde principalement la qualité de l'action, & qui estant seule capable de fléchir la iustice autrement inexorable de l'Eternel, il faut que le pecheur demeure accablé de la malediction de Dieu, quandiln'y est point renouuellé, ce que l'Apostre dit icy impossible à l'égard de ceux dont il parle. Or cette impossibilité, mes freres, regarde ou le Ministre de l'Euangile, qui exhorte les pecheurs à se repentir: ou les pecheurs, à qui les exhortations sont addressées : ou Dieu melme, qui donne l'efficace aux exhortations. Et quant aux Ministres de l'Euangile, il est clair que cela est absolument impossible à leur égard. Car tout ce qu'ils peuvent faire, c'est de proposer exterieurement l'objet de l'Euangile de Christ, & les promesses, & les menaces; & generalement tous les motifs par lesquels les hommes sont obligés de se laisser induire à se repentir. Mais quant à agir interieurement dans les cœurs, pour les rendre capables d'obeir à ces beaux aduertissemens, c'est chose qui passe l'estenduë

102 Sermon III. sur le chap. 6.

de leur ministere. Pour ce qui est des pecheurs mesmes, si vous les considerés seulement comme des hommes, c'est à dire des creatures douées d'intelligence & de volonté, il neleurest non plus impossible de se repentir, qu'il leur a esté au commencement de croiresimplement en l'Euangile. S'il leur estoit impossible comme il est aux pierres, & aux plantes, & aux bestes, parce que ce sont des natures qui n'ont pas les facultés capables d'estre touchées de ces objets, ils ne pecheroient non plus qu'elles en ne croyant pas. Mais si vous les considerés comme naturellement corrompus par le peché, il est absolument imposible qu'ils se renouuellent eux-mesmes à repentance. Parce que la corruption du peché a tellement saisi leurs facultés d'entendement & de volonté, que si Dieu n'y agit puissamment luy-mesme par la grace de son Esprit, ils sont en cet égard entierement incorrigibles. Maisil y a icy quelque chose de plus qu'en la simple incredulité. Car ceux qui sont simplement incredules ne connoissent du

de l'Ep. aux Heb. V. 4. 5. 6. 104 tout point la nature de la faute qu'ils commettent, & à cette occasion ne pensent point auoir sujet d'apprehender le jugement de Dieu. Au lieu que tost outard la conscience de ces gens icy se réueille, & la iustice de Dieu y dressant son tribunal, leur donne de terribles affres de son iugement. Ne leur reluisant donc aucune esperance de pardon, ils considerent Dieu comme vn ennemy irrité, & implacable en son irritation, d'où vient necessairement le desespoir, & la haine, & le blaspheme. Car il faut qu'il leur en arriue comme il a fait aux demons, qui de ce que Dieu leur a retranché toute esperance de misericorde aprés leur peché, ont pris occasion de le haïr, & de se declarer ennemis irreconciliables de sa gloire. Et si aprés le peché du premier homme, Dieu n'eust point releué ses esperances par la promesse du pardon, il luy en fust arriue de mesme. Tellement qu'au lieu de se pouuoir repentir, il est incuitable que ces gens, l'Esprit de Dieu n'agissant desormais plus en eux, feront de la iustice de Dieu vn objet

non d'épouvantement seulement, mais aussi d'auersion & de haine Mais quoy? Qui peut douter que la repentance leur est impossible en cet égard-la ? Et à qui est-ce qu'elle est possible, si Dieu ne desploye en luy l'essicace interieure de sagrace? Et qu'y a-t-il d'extraordinaire en ce peché, si l'Apostre n'a rien voulu dire autre chose sinon qu'il est impossible que celuy qui la commis, se releue & se renouvelle de luy-mesme? Il faut donc necessairement que cela se die à l'égard de Dieu meime. Or y a-t-il de trois sortes de choses que l'on peut dire estre impossibles à Dieu. Les vnes sont celles qui par ce qu'on appelle implication de contra-diction, resistent elles-mesmes à leur existence. Comme qu'vne mesme chose soit & ne soit pas en vn mesme temps; que ce qui a esté vne sois n'ait iamais esté; & choses semblables. Car cela est impossible à Dieu, non parce qu'il y ait en luy aucun defaut de puissance; mais parce que ces choses-là repugnent elles-mesmes à ce qu'elles soient, & par vne impossibilité qui leur est essen-

de Ep. aux Heb. v. 4. 5. 6. 105 tielle, sans relation à aucune puissance, quelle qu'elle soit, elles destruisent ineuitablement en l'entendement la conception de leur estre. Les autres sont celles qui repugnent à la nature de Dieu mesme, comme nous auons accoustumé de la distinguer d'auec ses vertus. Et celles-là tirent bien aussi apres elles par consequence vne implication de contradiction; mais la premiere pensée de l'esprit touchant leur impossibilité, se porte immediatement sur la repugnance qu'elles ont auec la nature diuine. Comme pour exemple, il est impossible que Dieu se priue luy mesme de sa propre vie. Et la raison de cela est que ce qui se priue de la vie, se priue de l'estre. Et ce qui est capable de se priuer de l'estre, peut n'estre point. Or de toutes les autres choses on peut dire qu'elles peuuent n'estre point : mais de Dieu, l'estre est absolumet necessaire, & n'est, comme on dit dans les Escoles, sujet à aucune contingence quelle qu'elle soit. Enfin les autres sont celles qui repugnent aux vertus de Dieu : comme nostre Apostre dit qu'il est impossible que

Sermon III. sur le chap. 6.

Dieu mente. Car parce que celuy qui ment contreuient à cette sorte de vertu qu'on appelle verité, & que toutes les vertus sont en Dieu en vn si haut & si souverain point de persection, qu'il n'y sçauroit arriver aucun manquement, il ne luy peut arriuer de mentir, non plus que de faire vne chose injuste, ou vne action destituée de sagesse. Or on ne peut pas rapporter ce dont il s'agit icy à cette premiere sorte de choses. Car il n'y a rien en cela qui s'enueloppe en contradiction, que ces gens-là se repen-tent, si Dieu le vouloit. Ils ont vn entendement & vne volonté capable de se convertir, si Dieu trouuoit bon d'y desployer l'efficace de sa grace. On ne le peut pas non plus rapporter à la seconde, Car quand ils se conuertiroyent, l'estre de la Divinité, à le considerer precifément, n'en receutoit aucun dommage. Il faut donc necessairement que ce que cela est impossible, c'est que Dieu a irreuocablement determiné de ne le vouloir amais; & ce qui l'a induit à le permettent pas qu'il le vueille. Car ce

de l'Ep. aux Heb. v. 4. 5. 6. 107 Sont ses admirables vertus qui reiglenc sa volonté, & bien que nous ne comprenions pas tousiours les raisons de ses actions, il n'arriue pourtant iamais qu'il en face aucune finon comme ses vertus infinies & incomprehensibles la luy prescriuent. Or les vertus de la Diuinité, qui se sont particulierement signaléesen l'œuure de nostre salut. & en cette émereuillable économie qu'il a suiuie dans les causes qui le produisent, sont sa Puissance, sa Iustice, sa Misericorde, & sa Sagesse, qui y ont toutes contribué de concert, mais dont les operations pourtant y paroissent manisestement distinctes. Et pour ce qui est de la Puissance, elle ne peut venir icy en consideration. Car quand nous disons que ce sont les vertus de Dieu qui le reglent en ses actions, nous entendons celles que nous auons accoustumé de conceuoir sous l'idée des vertus intellectuelles ou morales. Or la puissance en Dieu, n'est pas de ce rang. Nous la conceuons sous l'idée non des vertus, mais des forces qui sont en nous, & par lesquelles nous sommes capables d'executer les choses

308 Sermon III. sur le chap. 6.

que nous voulons faire. Et tant s'en faut que ce soit la Puissance qui reigle sa Volonté, qu'au contraire, c'est sa Vo-Ionté qui dispose de sa Puissance. Et vn estreintelligent, & mesme vne souueraine & infinie intelligence telle qu'est la Diuinité, n'agit pas de toute l'estendue de sa force en toutes occasions, comme font les causes naturelles, les tremblemens de terre, les flots de la mer, & les vens, mais elle agit selon qu'elle veut, & elle veut ce qu'elle doit vouloir, selon les lumieres incomprehensibles de sagesse & d'autres vertus qui la gouuernent. Ioignés à cela que si Dieu vouloit convertir ces gens, il n'y a point de doute qu'il le pourroit, & cet effect, s'il l'entreprenoit, ne surpasse nullement le mesure de sa puissance. Pour ce qui est de la Iustice de Dieu, elle est veritablement illustre & signalée en deux choses. L'vne, qu'elle est inflexible en ce qui est de la punition du peché, quand le pecheur y demeure obstiné & impenitent. L'autre, qu'encore qu'il s'en repente veritablement, neantmoins il n'en peut obtenir le pardon, si vn autre n'en fouf-

del Ep. aux Heb. v. 4.5 co 6. 109 fre la peine en sa place. D'où est venu qu'il a fallu que nostre Seigneur ait fait satisfaction pour les croyans & les repentans, afin de leur obtenir la remission de leurs pechés: & qu'encore que sa satisfaction soit d'yne infinie valeur, elle est pourtant inutile à ceux qui demeurent obstinés en leur incredulité & en leur impenitence. Quelle consideration doneques deuons-nous faire d'elle en cette occurrence ? Car il est bien vray que ces miserables demeurans ob-Ainés en leur revolte, il faut necessairement qu'ils perissent: & est bien vray encore que quand ils s'en repétiroyent, ils n'en pourroyent obtenir la remission qu'en vertu de la satisfaction de Iesus Christ. Mais ce dont il s'agit est de sçauoir sicette iustice empesche que Dieu ne leur donne repentance. Certes l'Apostresemble le dire au chapitre dixieme de cette Epistre, en ce passage. Si nous pechons volontairement apres ausir receu la connoissance de verité, il ne reste plus de sacrifice pour les pechés: Mais vne attente terrible de jugement, & vne ferueur de feu qui doit deuorer les aduersaires. Si quel110 Sermon III. sur le chap. 8.

cun auoit méprisé la Loy de Moyse, il mois roit sans aucune misericorde, sur le témoignage de deux ou de trois. Combien pires tourmens pensés-vous que meritera celuy -qui aura foulé aux pieds le Fils de Dieu, & tenu pour chose profane le sarg de l'alliance; par lequel il auoit esté sanctissé, & qui aura outragé l'esprit de grace ? Où vous voyés qu'il semble representer l'atrocité de ce peché si grande & si extraordinaire; que la iustice de Dieu ne peut permettre qu'il demeure impuni, ny que le sacrifice de Christ, qui seul peut faire la propitiation des pechés, soit employé à l'expiation de cette forte de crime. Comme si la condescendance de cette iustice alloit bien iusques-là, que dene s'opposer pas à ce que Dieu donnast la repentance à ceux qui transgressent sa Loy, ou qui par incredulité rejettent l'Euangile de son Fils, ou mesmes qui apres auoir receu la connoissance de verité, pechent en telle façon que l'on ne peut pas dire absolument qu'ils pechent volontairement, mais que pour ceux qui pechent volontairement, il fust deformais indigne de cette iustice de

de l'Ep. aux Heb.v. 4.5. 6. ist souffrir que Dieu les renouuelast à repentance. Neantmoins, il y aicy quelque chose de plus, & qui ne concerne pas tant la iustice que la misericorde diuine. Ie vous ay desia dit que toute transgression commise contre les commandemens de la Loy, merite la mort eternelle. Mais cela n'empesche pas pourtant l'vsage de la misericorde qui offre la remission aux pecheurs repentans. I'y ay adjousté que le peché d'incredulité est plus grand que celuy de la simple transgression de la Loy, parce que c'est vn mespris de cette misericorde. Et toutessois, y ayant deux actes de la misericorde de Dieu, l'vn qui offre exterieurement la remission, pourueu qu'on croye & qu'on se repente: l'autre qui se desploye à engendrer dans fame de l'homme la foy & la repentance, afin de le rendre effectivement participant de cette remission, l'incredulité est bien yn peché commis contre le premier acte de cette misericorde, mais non pas contre le second, parce que celuy qui est simplement incredule est presupposé n'auoir senti aucune effica212 Sermon III. fur le chap. 6.

ce de cette misericorde qui se desploye en l'illumination de l'entendement & en la production de la Foy. Ainsi toute la dispensation de la misericorde de Dieun'est pas espuisée en cette sorte de peché, & n'ya rien qui empesche, que nonobstant le mespris fait de l'offre de la remission des pechés, Dieu face sentir cette efficace de son Esprit, qui produit la foy & la repentance. Mais en ce peché icy, nous supposons que celuy qui le commet auoit receu cette illumination de l'Esprit, comme l'Apostre le nous apprend. C'est à dire, que Dieu auoit desployé en luy quelque mesure de cette misericorde à qui l'Apostre attribue la vocation efficace & interieure, au chapitre neusieme de l'Epistre aux Romains. Il ne reste donc plus desormais d'autre sorte de misericorde à se manifester, que ces gens-là n'ayent mesprisée auec vn insupportable dédain. Tellement qu'il est plus que raisonnable que toute esperance d'estre iamais renouuelés, leur soit retranchée. Mais la principale consideration que nous avons à faire icy, est celle de la sagesse de Dieu,

del Ep. aux Heb. v. 4. s. 6. 113 qui paroist admirable en cette conduiduite, si nous examinons bien la naturedece peché, conjointement auec l'economie que les trois personnes de lá bien heureuse Trinité ont suivie en l'œuure de nostre salut. La reuelation de la Loy de Moyse, en ce qui est des dix Commandemens, est le renouuellement de la Loy de la Nature: Car il n'y a rien dans ces dix Comandemens, si vous mertés à part l'exactitude precise auce laquelle Dieu témoigne qu'il veut qu'on obserue le Sabbat, qui no puisse estre recueilli de la contemplation des œuures de Dieu, si l'homme y apportoit vne application d'esprit assés attentiue. Or la Loy de la Nature se rapporte à la creation:car c'est celle que Dieu a establie quand il a donné l'estre à toutes choses, & dans la reuelation qu'il a pleu à Dieu nous donner de l'ordre des personnes de la Trinité & de leurs operations, la creation se rapporte proprement au Pere. Carle S. Esprit y a bien agi comme la vertu par laquelle toutes choses ont eu leur estre. Filsy a bien paru comme la Sagesse qui

214 Sermon III. fur le chap. 6.

a presidé sur la constitution de l'Vniuers. Mais le Pere est celuy qui a for-mé le premier dessein de sa creation, & à qui il faut attribuer la premiere origine de son estre. De sorte que sa personne paroist dauantage que les deux autres en l'œuure de la creation, & que la Loy qui a esté establie à cette occasion, & l'establissement qui en a esté fait alors, est estimé estre en quelque façon plus de luy que des deux autres. Le peché donc commis contre la Loy est le peché contre le Pere, & c'est principalement sur luy que redonde cette sorte de transgression. Or n'y a-t-il sien certes, en la sagesse de Dieu, qui resiste à ce que Dieu ne presente aux hommes la remission de cette sorte de peché, & qu'en ses grandes compassions il ne leur procure vn redempteur, pour en faire la propitiation pour enx, pourueu qu'ils se conuertissent à luy auec soy & repentence. C'est pourquoy nostre Seigneur dit que le blaspheme, ou le peché commis contre le Pere, sera pardonné, c'est à dire, qu'il le peut estre, & qu'il n'y a rien en la sagesse de Dieu qui l'empese

de l'Ep. aux Heb. V. 4. 5. 6. 119 che. L'Euangile est la doctrine de la redemption du genre humain: & la redemption du genre humain est rapportée à la personne du Fils, d'vne façon speciale. Car c'est bien le Pere qui a tant aimé le monde, qu'il a donné son Fils. Et c'est bien le S. Esprit qui a témoigné hautement du Fils, & qui rend cette do-Arine de la redemption efficacieuse. Mais c'est le Fils qui a fait la redemption par sa souffrance & par sa resurrection: c'est luy qui est la matiere de cette doctrine; & le sujet qui remplit toutes ses parties. C'est luy qui est l'objet de la Foy de ceux qui sont appellés à la jouissance du falut dont il est l'auteurs C'est luy qui a esté establi de par son Pere le Legislateur de l'Univers, l'exeeuteur de sa volonté touchant sa redemption, le Iuge qui doit prononcer l'Arrest eternel & irreuocable de son absolution ou de sa condamnation, & le di-Aributeur des peines & des recompenses qui suiuent l'incredulité ou la foy, par laquelle on l'embrasse ou on le mesprise. Ainsi cette dispensation de l'Euangile se rapporte proprement à la

Sermon III, sur le chap. 6.

personne de Christ, & l'incredulité par Jaquelle on la rejette est estimée proprement commise contre le Fils, comme l'autre est le blaspheme contre le Pere. Or est-il bien vray qu'il y a dans la sagesse de Dieu moins d'obstacle à pardonner le peché commis contre le Pere, qu'il n'y en a à pardonner celuy qui est commis contre le Fils : parce que c'est vn mespris de la misericorde de Dieu, dont en cette premiere sorte de transgression l'homme n'auoit point encore eu de connoissance; & celuy-là est sans doute beaucoup plus coupable qui apres auoir violé le commandement de son maistre, rejette encore dédaigneusement la grace qu'il luy fait de luy vouloir pardonner, pourueu qu'il n'y retourne plus, que non pas celuy qui à simplement transgressé le commandement qui luy auoit esté donné, sans y faire mention de grace. Neantmoins, cette sagesse de Dieu surmonte encore cet obstacle. Car quoy qu'il en soit, celuy qui par simple incredulité rejette cette grace de la remission, ne sçait ce qu'il fait, son entendement estant tellement

de l'Ep. aux Heb. v. 4. 5. 6. 117 obscurci & tenebreux, qu'il n'en reconnoist ny la verité ny l'importance. Il y a donc encore lieu à employet quelque autre dispensation enuers le pecheur, en illuminant son entendement, pour luy faire voir que l'Euangile est le seul moyen d'estre deliuré de la malediction de Dieu, qui autrement est absolument inenitable. Et c'est ce que l'Apostre S. Paul nous enseigne quand il dit, que pour cette cause misericorde luy a esté faire, que ce qu'il a persecuté l'Eglise de Dieu, il l'a fait par ignorance. Non qu'il vueille dire que son ignorance ait merité que Dieu luy pardonnast, & qu'il l'appellast efficacement à la connoissance de son Fils. Car qui pourroit attribuer quelque merite à l'ignorance? Et encore à vne ignorance telle que cellelà, qui n'est point sans vne peruerse disposition d'esprit, sans opiniastreté, & fans crime? Mais c'est qu'il a voulu dire, qu'encore qu'il meritast d'estre abandonné à son ignorance, & à la perdition qui la suiuoit, neantmoins il n'y auoit rien en la sagesse de Dieu qui empeschast qu'il n'obtint misericorde. Et c'est

318 Sermon III. sur le chap. 6.

ce que nostre Seigneur dit que le blaspheme commis contre le Fils sera pardonné, c'est à dire, qu'il le peut estre, Enfin, mes freres, cette operation interieure qui illumine l'entendement, qui applique la remission des pechés, qui console par le sentiment qu'elle en donne, qui sanctifie & regenere les affections, qui donne quelques premices & quelque auantgoust de la gloire & de la vie de là haur par le moyen de l'esperance, est vn effect du S. Esprit. Le Pere y contribue bien, en ce que c'est luy qui nous a fourny le redempteur, & l'objet de nostre foy. Le Fils y contribuë, en ce qu'il est le Redempteur & l'objet de nostre foy luy-mesme. Le Pere & le Fils y contribuent conjointement, en ce que ce sont eux deux, qui chacun selon la part qu'il en a en cette admirable economie de nostre salur, enuoye le S. Esprit, & que c'est d'eux deux qu'il procede. Mais quoy qu'il en foit, c'est l'œuire propre & immediate de l'Esprit, que de produire tous ces effects en l'entendement & en la conscience de l'homme. C'est donc à suy

del Ep. aux Heb. v. 4. 5. 6. 119 proprement que cette dispensation se rapporte: & par consequent la resistence à son illumination, quand elle se desploye dans le cœur, & la reuolte apres qu'on l'a receuë, est directement contre cette troisieme personne de la Trinité bien-heureuse. C'est donc là où desormais il se trouue en la sagesse de Dieu vn obstacle insurmontable à ce que cette forte de pechétrouue aucune misericorde. Car qu'elle dispensation y a-t-il à attendre apres cela ? Convient-il à la sagesse de Dieu ou d'en inuenter de nouuelles, ou de remettre encore vne autrefois en vsage celles qu'il a desia employées, apres qu'elles ont esté toutes mesprisées? Qu'y a-t-il plus desormais à faire à ces gens, qui ne se sont pas contentés de violer la Loy de Dieu, ny de fermer les yeux à la grace du pardon qu'on leur presentoit, & à l'esperance de la felicité du ciel, mais qui mesmes apres qu'on leur a fait connoistre ce que c'est, qu'on leur en a fait sauourer en quelque façon l'excellence, la rejettent auec dédain, & la foulent aux pieds auec insolence à C'est donc ce que le Sei20 Sermon III. sur le chap. 6.

gneur dit, que le blaspheme commis-contre le S. Esprit ne se pardonne iamais, & ne se peut iamais pardonner; car c'est bien l'emphase de ce mot, qu'il ne se pardonne point, ny en ce siecle icy ny en l'autre. le diray encore icy quel-que chose dauantage, pour vne plus particuliere explication de cette matiere. l'ay desia distingué ailleurs ces reuoltés en trois especes. Car i'ay dit qu'il y en a vne qui se fait par la crainte de la mort, ou bien de quelque autre tel objet qui est naturellement terrible à l'esprit de l'homme. Et vne autre qui se fait par l'esperance de quelque grand & G-gnalé auantage, c'est à dire, de la possesfion de quelqu'vne de ces choses que l'esprit de l'homme souhaitte passionnément. Et en fin, vne autre qui neprocede d'aucune de ces violentes passions qui dominent l'esprit de l'homme, & qui le transportent en quelque sorte hors de luy-mesme. En la premiere de ces reuoltes, il ya sans doute vn peché criant, & que Dieu punit quelquesfois de ses plus seueres vengeances. Car en effect, quel crime est-ce-là, de preferer

de l'Ep. aux Heb. V.4. s. 6. 121 la vie du corps à la gloire de son createur, & à la verité de son redempteur, veu mesmes qu'il promet à ceux qui Vaincront & qui perseuereront, vne si liberale & si glorieuse recompense: Neantmoins en relles occasions l'esprit de l'homme se trouue quelquessois tellement troublé, & comme accablé de la violence de son objet, qu'il n'est pas le maistre de luy-mesme. En cet estat doncques il abandonne la verité de nostre Seigneur, mais c'est auec regret, & s'en est trouué qui le faisoyent tellement à cotre-cœur, qu'ils auoyent quelque horreur de leur action, & qu'ils la condamnoyent auec larmes. Or à iuger de cette action philosophiquement & subtilement, il est certain qu'elle est plustost volontaire qu'autrement. Car quoy qu'il en soit, l'actiode l'abjuration, & de l'idolatrie, & de la superstition à laquelle ils se laissent aller, procede immediatement de leur volonté, qui se determineà la faire par la consideration des circonstances presentes. Mais à en iuger en quelque façon plus populairement & plus humainement, elle n'est

\$22 Sermon III. sur le chap. 6.

pas volontaire. Parce que si vous mettiés cet homme-là en la pleine disposition de luy mesme, sans que la crainte de la mort fist aucune violence à sa volonté, il ne feroit iamais vne telle sorte d'action; au contraire, il en témoigneroit vne auersion extreme. Er de telles choses nous auons accoustumé de dire qu'elles sont faites à regret, inuolontairement & par contrainte, & l'equité mesmes des loix, ayant égard à l'infirmité de nostre nature, a voulu que ces actions sussent excusées, & que si on s'estoit engagé dans quelque obligation en cet estat-là, on en sust releué, parce qu'il n'y a que les vertus heroïques & extraordinaires qui ne se laissent point ployer à cette sorte de violence. L'Apostre donques ne conte pas ces reuoltes entre celles qui sont proprement volontaires: & bien que Dieu les punisse quelquessois seuerement, comme elles le meritent tres-bien, si on les examine aux reigles de la iustice, si est-ce que comme l'exemple de S. Pierre le nous fait voir ailleurs, il n'a declaré nulle part qu'en cet égard sa colere sust abso-

de l'Ep. aux Heb. v. 4.5. 6. 123 lument implacable. En la seconde de ces revoltes, il y a sans doute moins d'excuse, non pas seulement deuant Dieu, mais mesmes deuant les hommes. Car de combien est-il plus aisé de se passer des choses que l'on n'a pas, que de se priuer de celles que l'on possede? De s'abstenir de poursuiure la iouissance des choses qui ne seruent qu'à contenter ou l'amour, ou l'auarice, ou l'ambition, & qu'à donner quelque esclat & quelque splendeur extraordinaire à la vie, que d'essayer à retenir & à conseruer la vie mesme? En vn mot, de renoncer à des choses qui ne sont que de simples accessoires de nostre estre, & encore des accessoires peu villes, & mesmes quelquesfois embarassans, que de tascher à maintenir & à garentir l'estre mesme dont la possession est siabsolument necessaire? Aussi les loix humaines n'ont point d'égard à cette sorte de passions pour excuser les actions vicieuses, ou pour rescinder les obligations ausquelles elles ont porté les hommes. Et Dieu monstre assés en quelle detestarion il les a, en ce que la pluspart de

\$24 Sermon III. sur le chap. 6.

ceux qui se reuoltent de la prosession de la verité de cette façon là, ne se releuent iamais de leur cheute. Neantmoins, vne extremement violente palsion, née de quelque grand objet, de quelque nature qu'il soit, semble donner quelque espece de contrainte à l'ame de l'homme : tellement qu'il ne s'y laisse emporter qu'auec quelque mouuement de regret, parce qu'il void bien que pour complaire à sa passion, il faudra qu'il commette quelque chose dont il luy reuiendra du blasme. Et dans les Comedies mesmes on void de ieunes gens tellement partagés entre le respect qu'ils sauent bien qu'ils doiuent à leurs peres, & l'amour dans laquelle ils se sont engagés à leur insceu ou contre leur volonté, qu'encore que leur passion preuale en eux, la bonté de leur naturel pourtant, & la consideration de leur devoir, y resiste de telle saçon, qu'ils ne se laissent emporter à leurs inclinations, qu'auec quelque espece de violence. A peine donques l'Apostre conteroit-il ces revoltes entre celles qui sont purement & simplement volontaires: parce

del Ep. aux Heb. v. 4.5. 6. 125 que de celles qui sont volontaires, il prononce qu'il n'y a point d'esperance qu'on se reseue iamais, & qu'encore que de celles-cy on se releue tres-rarement, si est-ce que cela n'est pas absolument sans exemple. Il y a donc en cela du mespris de l'Éuangile de nostre Seigneur: mais ce n'est, comme on parle, qu'en comparaison d'vne autre chose qu'à l'heure mesme on luy iuge preserable. Horscela, & sans l'admiration de cet autre objet qui esblouït l'entendement, il ne mespriseroit pas vne chose si precieuse ny si excellente. La derniere sorte donques est celle en laquelle pour vne legere occasion qui n'est point naturellement capable de produire vne grande passion, vn homme se laisse aller à renoncer à l'Euangile du Sauueur. ce qui ne peut proceder d'autre principe que d'vn mespristel que celuy qu'Esau fit de sa primogeniture. Or sans doute le mespris est le plus grand de tous les outrages, & à proprement parler, les outrages ne sont ontrages, & ne sont sensibles à ceux à qui on les fait, sinon parce que le mespris qu'on a fait

\$26 Sermon III. sur le chap. 6.

d'eux y est euident, & que naturellement c'est vne chose insupportable. Et l'Apostre exprime assés cela dans les termes dont il se sert au passage que i'ay tantostallegué, quand il dit qu'ils foulent aux preds le Fils de Dieu, qu'ils tiennent pour chose commune & de nul prix le sing de l'Aliance, & qu'ils outragent l'efprit de grace. Si donques il y a desoccasions où il ne conuient pas aux grands Princes de laisser certains outrages impunis; si mesmes il y a des rencontres où tout honneste homme, encore qu'il nesoit ny Prince ny Magistrat, doit faire paroistre son ressentiment, que doitce estre de Dieu eternel en vne telle occurrence ? Toute l'arriere-espargne, s'il faut ainsi dire, de ses copassions s'estant espandue & come espuisée sur ces gens, & tout cela ayant esté transgressé, mesprisé, traitté auec tant d'iniquité, faudrou-il qu'il prostituast encore, & qu'il profanast la gloire de sa' Majesté, pour oublier vn crime si odieux, & par vn pasfe-droit de sa sapience,& par vne espece de bassesse & d'insensibilité, pouruoir au salut de ces miserables? Il est digne de

de l'Ep. aux Heb. v. 4.5.66.127 luy,freres bien-aimés,& dela haine qu'il porte au peché, qu'ayant donné des preuues si authentiques de sa patience, & de sa longue attente, & de son inenarrable bonté envers le reste des hommes, & mesmes enuers ceux-cy, il face enfin comme il fit à Saul, quand il luy osta le Royaume. Il souffre que Samuel sente quelque douleur de voir ce Prince rejetté de luy; il luy permet d'en mener dueil & d'en respandre des larmes; il no trouue pas mauuais qu'il tasche d'émouuoir ses compassions, & de luy obtenir le pardon de son peché: car insques à ce que Dieu ait ouuertement declaré sa volonté, cette tendresse de charité no luy est pas desagreable. Maisen fin, il ordonne au Prophete de s'en consoler, dautant que la sentence de sa condamnation est absolument irreuocable. Or est-il bien vray, mes freres, qu'il y a peu d'exemples de cette sorte de peché en comparaison des autres. Les reuoltes de la profession de la verité n'ont esté que trop frequentes en tout temps; mais celles où on en vient à ce dernier degré de mespris & d'impieté, ont peut estre

\$28 Sermon III. sur le chap. 6.

tousiours esté rares. Neantmoins, il est certain qu'il y en a, & l'Apostre parle icy d'vne chose qui arriue effectiuement, comme ie le vous ay monstré dans l'action precedente. Ie diray quelque chose de plus. Celles là mesmes qui sont arrivées de cette façon-làont esté malaisées à reconnoistre. Car il n'est pas difficile de iuger si l'occasion pour laquelle vn homme abandonne la prosession de l'Euangile, est legere & de peu de consideration. Les objets qui sont capables d'émouuoir de grandes & violentes passions, sont aisés à distinguer en les comparant auec les autres. Mais de connoistre le cœur de l'homme, & voir si la profession exterieure qu'il a faite de l'Euangile a esté quelque temps accompagnée de l'illumination de l'Esprit de Dieu, & des autres auanstages dont l'Apostre fait icy l'enumeragion, ou bien s'il n'a esté porté à l'embrasser que par la rencontre de sa naissance, parce qu'il est né entre des Chrestiens, & s'il n'a témoigné de zele & de chaleur à le maintenir, sinon de la mesme façon, que les Iuifs, & les Turcs, & les

de l'Ep. aux Heb. v. 4.5. 6. 129 les Payens defendent quelquesfois les opinions dans lesquelles ils ont esté nourris, sans que Dieu ait desployé en eux aucune efficace de son Esprit, c'est chose qui passe assés souvent la portée de l'intelligence humaine. C'est pourquoy il faut apporter beaucoup de circonspection à pratiquer le commandement de S. Iean, qui desend de prier pour ceux qui ont commis le peché à mort, & beaucoup de retenue à prononcer d'vne revolte, si elle est ou si elle n'est pas absolument irremissible. Et neantmoins ie diray icy deux choses. La première, que ceux qui ont commis cette serte de peché, se descouurent quelquesfois eux-mesmes par le desespoir dans lequel il plaist à Dieu de les laisser tomber. Gar il y en a cu quelques-vns, &les exemples en sont rapportés dans les histoires, qui aprés s'estre reuoltés, ont premierement senti en leurs consciences de telles frayeurs du iugement ne Dieu, & qui puis aprés ont tellement desesperé de trouver iamais aucun accés à sa misericorde, & en fin, qui en sont venus à tel point de haine &

de blaspheme contre luy, parce qu'ils ne le consideroyent desormais sinon comme vn irreconciliable ennemy, que la seule description que les histoires nous ont laissée de leur estat, nous fait encore maintenant fremir, iusques à en sentir d'horreur nos cheueux se herisser en la teste. Si donc il nous arrivoir d'en voir quelcun qui en vint à cette horrible extremité-là, on le pourroit bien laifser à la Prouidence de Dieu, de peur de faire quelque chose contre le commandement de l'Apostre. L'autre chose est qu'il y en a quelques-vns dont la reuolte a eu de tels principes, de tels commencemens & de tels progrés, que s'ils ne sont encore absolument desesperés, au moins y a-t-il beaucoup de sujet de soupçoner qu'ils sont pour tomber dans cot horrible precipice. Et si eux-mefmes viuent encore en quelque securité, c'est que Dieu ne s'est pas fait sentir, & n'a pas reuelé sa iustice à leurs consciences. Certes nous en auons veu quelques-vns qui sembloyent instruits en la connoissance de la verité, iusques à en faire des liures, & qui en paroissoyent

de l'Ep. aux Heb. v. 4.5. 6. 131 ardens zelateurs, iusques à souffeir pour ce qu'ils croyoyent estre de ses interests; qui neantmoins, ou pour acquerir de la reputation, ou pour se rendre recommandables enuers les grands, ou pour quelques autres tels auantages de la terre, ont premierement déguisé cette verité, pour la reconcilier auec le mensonge; puis après plastré le mensonge, pour luy donner de l'auantage sur la verité; & qui enfin ont laschement renonce à celle cy, pour se declarer protecteurs de celuy là, & pour le faire triompher au prejudice de la gloire de l'Euangile. Il ne leur reste plus, freres bien-aimés, sinon de persecuter l'Eglise de Dieu, & puis il vengera le mespris qu'ils font de luy, par de terribles iugemens, ou remplira leurs cosciences d'espouuantables alarmes. Car Dieu ne peut estre mocqué, & plus il attend patiemment pour voir si les pecheurs se repentiront, plus est en fin redoutable la punition qu'il fait de leur impenitence. Mais pour tourner desormais mon propos vers vous, freres bien-aimés en nostre Selgneur, afin que vous en rem-

132 Sermon III. sur le chap. 6.

portiés les instructions qui vous peuuent estre necessaires, ie vous diray que bien que cette sorte de peché soit rare, & que mesmes quand il arriue, il soit difa ficile à reconnoistre distinctement, il ne faut pas laisser de se donner garde bien soigneusement de toutes les choses qui en approchent. Car il y a tel qui s'estant insensiblement engagé dans vn pas glisfant, s'est peu à peu tellement laissé écouler, qu'en fin il est tombé dans vne revolte irremediable. L'vn a premierement laisse esbranler en luy la creance de la Religion Chrestienne par les discours des profanes & des libertins, & puis en fin en estant venu à cette pernicieuse indifference à laquelle vous voyés que tant de gens se portent en ce miserable temps, il a trouvé le passage à la reuolte si aisé, qu'à la moindre occasion il a changé de profession sans aucun remords de conscience. L'autre s'estant laissé corrompre par les voluptés de la chair, a esté bien aise de trouuer des Docteurs & des Confesseurs qui ayent endormi sa conscience par le charme deleurs pretendues absolutions,

de l'Ep. aux Heb. V. 4. 5. 6. 6. 133 se s'est volontiers ietté dans le sein d'vne profession où il a esperé trouuer la licence & l'impunité, la dissolution & la deuotion tout ensemble. Vn autre se voyant dans le train des honneurs & des dignités, s'est tellement laissé emporter à ce furieux vent de l'ambition, que trouuant en la profession de la Verité quelque obstacle à son auancement, & à l'esperance de sa grandeur, il s'est premierement flatte de cette pensée, que c'est assés de conseruer la connoissance de la verité au dedans, & que quant à l'exterieur on le peut bien accommoder à ses propres interests, & aux communs sentimens du monde. Et peu a peu la lumiere de cette diuine verité s'est esteinte en luy, tellement que son entendement est deuenu plus tenebreux que si iamais il n'auoit esté sait participant de l'illumination celeste. Vn autre s'est maintenu dans la profession de la verité, tandis qu'elle a peu s'accorder anec l'auidité d'apoir, & la soif insatiable des richesses qui le tourmentoit. A-t-elle commencé à mettre quelque empeschement à l'accomplisse,

134 Sermon III. sur le chap. 6:

ment de ses desirs, & à l'assouissement de sa conuoitise? Il s'est premierement formé des scrupules sur les Points de la Religion, il a affecté des conferences sous pretexte de s'en éclarcir, il a cherché tous moyens de se rendre à luy-mesme la doctrine de la Religion si douteuse, qu'il peust auoir quelque couleur de flatter sa conscience s'il se determinoit à changer, & puisen fin, le iuste iugement de Dieu l'ayant aucuglé, il ne s'est pas cotenté d'auoir franchi ce perilleux sault, il a perdu tout sentiment de pieté, ou bien il est deuenu disputeur acariastre & surieux pour la desense du mensonge. Vn autre finalement, pretendant auoir receu quelque mécontentement de ceux qui ont la conduite de l'Eglise, quelque flestrissure de leurs centures, quelque trauerse à ses desseins, s'est premierement emporté de colere contr'eux, s'est à cette occasion abstenu de la communion, s'est dispensé d'aller entendre leurs predications, s'est despité contre l'ordre de la Maison de Dieu, & en fin, il s'en est pris à la Religion' mesme, & a commencé à l'accuser d'er-

de l'Ep. aux Heb. v. 4. 5. 6. 138 reur & de corruption. Car comme les playes ou les tumeurs engendrent quelguesfois la fieure, & la fieure cause des resucries & met des extrauagances dans le cerueau, ces pretenduës offenses causent de l'inflammation das les esprits, & cette inflammation y trouble les idées de la Verité, & fait qu'on s'y forge des difformitez, des disproportions & des chimeres. Et cela peu à peu passe iusques à vn tel déreglement, qu'à la moindre occasion l'on fait auec quelque espece de contentement, parce que l'on croit se vanger par ce moyen-là, vne scandaleuse banqueroute à l'Euangile du Sauueur du monde. Il est bien vray qu'il est arriué à quelques-vns de ces gens là de s'en repentir. Mais si Dieu a donné quelque temoignage de sa misericorde aux vns, il en a aussi donné de sa seuerité enuers les autres. S'il a esté si bon que de souleuer les vns en leur cheute, & d'empescher qu'ils se brisassent tout à fait, il a d'ailleurs, en permettant que les autres s'escrasassent entre les pointes des rochers, clairement donné à entendre combien il est perilleux de s'approcher

Sermon III. sur le chap.6.

de ces precipices. Enfin, s'il en a réueille quelques-vns par les frayeurs de son ire; il a laissé perir les autres das la lethargie de leur securité: s'il a espandu le baume de sa consolation & de sa paix dans sa conscience de quelques-vns qui se sont serieusement repentis, il a permis que les autres soient demeurés engloutis dans vn desespoir lamentable Retenons donc fermement & invariablement, freres bien-aimés en nostre Seigneur, la profession de la verité : gardons-nous de toutes les occasions de pecher; combattons contre nos passions, & ne leur permettons pas de se rendre maistresses de nos esprits: representons-nous tousiours l'horreur de la condition de ces milerables d'vn costé, & de l'autre le fruit de la perseuerance, qui confiste en la iouissance de la bien-heureuse immortalité; ayons tousiours deuant les yeux le Seigneur Iesus, Chef & consommateur de lafoy, & tendons par ce chemin-là au prix de la vocation supernelle. A Dieu qui nous en a donné l'esperance, & qui paracheuera son œuire en nous, Perc Fils, & S. Esprit, foit gloire & empire eternel. AMEN,